

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 4 MARS 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quinze
- en exercice : 11 le quatre mars à dix huit heures et trente minutes
- présents : 10 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. Xavier DENEUFBOURG, Maire.

Date de la convocation : 17 février 2015.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Catherine VINCENT, Julie DENEUFBOURG, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFBOURG, Romain FRELIER, Pascal HENNION, Wilfred WAGNER, Vincent BAUQUET et Paul LETREUILLE (arrivé à 18h45).

Pouvoirs : Virginie LARSONNIER à Julie DENEUFBOURG.

Absents : Virginie LARSONNIER.

Secrétaire de séance : Julie DENEUFBOURG.



Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'opération « acquisition d'une tracteur ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de rajouter ce point.

1) CREATION DE POSTE. N° 1/2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint technique de première classe à compter du 1^{er} avril 2015, pour une durée hebdomadaire de 35h00.

Arrivée de Monsieur Paul LETREUILLE qui s'excuse pour son retard et rejoint l'assemblée.

2) NOUVELLE OPERATION : CREATION D'UN RESEAU ET POSE D'UN POTEAU D'ASPIRATION. N° 2/2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'une nouvelle opération : N° 38 « Création d'un réseau et pose d'un poteau d'aspiration », face au 38 rue des Vignes.

Le Conseil Municipal, s'engage à voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2015.

3) NOUVELLE OPERATION : CLOCHER DE L'EGLISE. N° 3/2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'une nouvelle opération : N° 33 « Clocher de l'église ».

Le Conseil Municipal, s'engage à voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2015.

4) OPERATION : ACQUISITION D'UN TRACTEUR. N° 4/2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à voter les crédits supplémentaires nécessaires au Budget Primitif 2015.

5) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014. N° 5/2015

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2014 et sort de la salle. Il laisse la parole à Mme Françoise FRENAUX.

Le Compte Administratif 2014 de la Commune laisse apparaître les résultats suivants :

- o Section de fonctionnement
 - Dépenses : 236 628,82 €
 - Recettes : 378 845,10 €
 - Soit un excédent de fonctionnement de 142 216,28 €
- o Section d'investissement
 - Dépenses : 30 503,97 €
 - Recettes : 20 211,73 €
 - Soit un déficit d'investissement de 10 292,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 et constate la conformité des résultats avec le Compte de Gestion 2014 adressé par Madame le Receveur Municipal.

Mme Françoise FRENAUX invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du Compte Administratif par les élus à l'unanimité.

6) AFFECTATION DES RESULTATS. N° 6/2015

Résultat de clôture de l'exercice 2014 :

- o Investissement : Déficit de financement 10 292,24 €
- o Fonctionnement : Excédent de financement 142 216,28 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2015, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

- o Investissement :
 - Article 001 : Déficit d'investissement 10 292,24 €
 - Article 1068 : Besoin de financement 35 344,24 €
- o Fonctionnement :
 - Article 002 : Excédent de fonctionnement 106 872,04 €

7) SIA LE MOULIN

Compte rendu de la dernière réunion faite par M. Pascal HENNION qui évoque des problèmes concernant le raccordement au réseau, sur la commune de Cressonsacq, lors des ventes de certains biens immobiliers. En effet, les habitants ont deux ans pour se raccorder, soit de février 2014 à février 2016, et certains propriétaires ne se sont pas acquittés de cette taxe avant la cession de leur bien. Une sanction va donc être mise en place pour les logements qui ne seront pas branchés dans les deux ans et la subvention serait également refusée. M. Paul LETREUILLE ajoute qu'un certificat de conformité, valable cinq ans, va être mis en place pour les prochaines ventes.

8) QUESTIONS DIVERSES.

- a) Comité des fêtes : Mme Julie DENEUFBOURG rend compte de la dernière réunion du comité des fêtes, dont l'équipe, très motivée, propose diverses animations pour l'année : **Pâques** aura lieu le **samedi 11 avril 2015 à 16h30**, avec la participation de M et Mme PILLON et leurs ânes, ainsi qu'une structure gonflable ; le **14 juillet 2015**, le comité réservera un emplacement à l'ASESS (organisatrice de la brocante) pour y installer une structure gonflable et orchestrera le dîner pour les Montiérois ; pour le repas de la **fête foraine**, fin août, retour des frites-saucisses.
- b) Eglise : présentation du calendrier des travaux par Monsieur le Maire, qui débiteront en avril pour se terminer en juillet.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h15.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2015 a comporté six délibérations.

1	Création de poste	délibération 1/2015
2	Nouvelle opération : création d'un réseau et pose d'un poteau d'aspiration	délibération 2/2015
3	Nouvelle opération : clocher de l'église	délibération 3/2015
4	Opération : acquisition d'un tracteur	délibération 4/2015
5	Compte Administratif 2014 – Compte de Gestion 2014	délibération 5/2015
6	Affectation des résultats	délibération 6/2015